

# Formulaire de souscription

J'ai déjà ma carte SimpliCitÉS et je souhaite y ajouter le service de Post-paiement

Je n'ai pas de carte SimpliCitÉS et je souhaite l'obtenir en souscrivant au service de Post-paiement

## Identité de l'abonné :

Madame  Monsieur

Numéro de carte SimpliCitÉS : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable (obligatoire) : .....

Mail (obligatoire) : .....

L'Abonné et le Payeur reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention et d'utilisation du Post-Paiement et en avoir reçu un exemplaire.

Fait à ....., le .....

Signature Abonné :

## Identité du payeur (si différent de l'abonné)

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable (obligatoire) : .....

Mail (obligatoire) : .....

Signature Payeur :

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

Référence Unique du Mandat (RUM) : .....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAEML TAMM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SAEML TAMM.  
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Identifiant du créancier (ICS) : **FR65571602665**

Type de paiement : **Récurrent / Répétitif**

| Désignation du titulaire du compte à débiter | Désignation du créancier |                                       |
|--|--------------------------|---------------------------------------|
| Votre Nom* : .....                           | Dénomination sociale     | SAEML TAMM                            |
| Ou dénomination sociale si société           | Adresse*                 | 10 rue des Intendants JOBA – CS 30009 |
| Votre Adresse* : .....                       | Code Postal*             | 57063                                 |
| Code Postal* : .....                         | Ville*                   | METZ Cedex 2                          |
| Ville* : .....                               | Pays*                    | France                                |
| Pays* : .....                                |                          |                                       |
| Adresse E-mail : .....                       |                          |                                       |
| Téléphone : .....                            |                          |                                       |

### Désignation du compte à débiter - Merci de joindre un RIB à ce document

| IBAN – Numéro d'identification internationale du compte bancaire | BIC – Code International d'identification de votre banque |
|--|---|
| .....  | .....   |

Si vous ne souhaitez pas recevoir vos notifications à l'adresse e-mail mentionnée sur ce mandat, merci de cocher cette case

Nom et Qualité du signataire\* .....  
(Uniquement si société, signataire habilité)

Signature(s)\* :  
veuillez signer ici

Lieu de signature\* .....  
Date de signature\* .....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Mention CNIL : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**1,25€**  
par voyage

# POST-PAIEMENT

Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2017



Utilisez le réseau LE MET' à volonté.  
Payez un mois après !



POST-PAIEMENT

lemefr

0 800 00 29 38 Service & appel gratuits

**LE MET'**  
Metz Métropole vous transporte

# INFOS PRATIQUES POST-PAIEMENT

Avec le Post-Paiement, voyagez autant que vous le souhaitez, sans abonnement ni monnaie, en validant votre carte SimpliCitÉS à chaque montée. Payez uniquement ce que vous consommez par prélèvement automatique.

1,25 €

Tarif du voyage avec le  
POST-PAIEMENT

1,50 €

Tarif du rechargement du  
billet 1 voyage

➤ Le mois suivant vos voyages :

le 10  
du mois

Vous recevrez un mail vous indiquant le montant qui sera prélevé sur votre compte.

le 20  
du mois

Votre compte bancaire sera débité automatiquement.

Vous avez la possibilité de consulter le relevé détaillé des voyages effectués dans votre espace personnel sur [lemet.fr](http://lemet.fr).

Vous n'avez pas voyagé ? Vous ne serez pas prélevé : le post-paiement est un service sans abonnement et sans engagement de consommation.

➤ Mon titre est-il valable ?

Avec le Post-Paiement, plus de questions à se poser. Vous validez à chaque montée dans un bus ou METTIS, vous êtes en règle !

Si votre carte SimpliCitÉS comporte plusieurs titres de transport, le Post-Paiement prendra le relais en dernier recours.

# SOUSCRIPTION

➤ Vous n'avez pas de carte SimpliCitÉS ?

1 Constituez votre dossier qui doit comporter :

- Le formulaire de souscription ci-joint,
- Un justificatif d'identité en cours de validité (de l'abonné et du payeur si différent - photocopie autorisée),
- Une photo d'identité récente de l'abonné,
- Un chèque de 5€ à l'ordre de SAEML TAMM (frais de création de la carte SimpliCitÉS).

2 Envoyez ou déposez votre dossier complet à :

Espace Mobilité LE MET' - 1, avenue Robert Schuman  
57000 Metz

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

Du 15 juillet au 14 août, du lundi au vendredi de 9h15 à 17h

3 Recevez votre Carte SimpliCitÉS :

- Pour tout dossier envoyé par courrier, vous recevrez votre carte à domicile sous 8 jours.
- Vous souhaitez venir en agence ? Vous repartirez directement avec votre carte !

➤ Vous avez déjà une carte SimpliCitÉS LE MET' ?

Envoyer le formulaire de souscription ci-joint à :

Espace Mobilité LE MET' - 1, avenue Robert Schuman -  
57000 Metz.

Le service Post-Paiement sera intégré sur votre carte et débutera dans les 8 jours suivant l'envoi. Vous pouvez vérifier la mise en place du Post-Paiement en posant votre carte sur le support d'un Distributeur Automatique de Titres.

Vous possédez une carte SimpliCitÉS délivrée par un autre transporteur, rendez-vous directement à l'Espace Mobilité. (La souscription au service Post-Paiement ne pourra pas s'effectuer par correspondance)

## Extrait des Conditions Générales de Vente liées au service du POST-PAIEMENT

La version complète des Conditions Générales de vente est disponible et affichée à l'Espace Mobilité ou peut vous être envoyée sur simple demande à [contact@lemet.fr](mailto:contact@lemet.fr). Elle peut également être téléchargée sur le site internet [lemet.fr](http://lemet.fr)

### • Condition d'utilisation des titres de transport et abonnements

Conformément au règlement d'exploitation, la validation des titres de transport quel qu'en soit le support (billet sans contact ou carte SimpliCitÉS) est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau LE MET' et ce même en correspondance.

La validation des abonnements est obligatoire également à chaque montée.

Tout abonnement valable sur le réseau LE MET' est strictement personnel et incessible.

Le bénéficiaire doit être titulaire d'une carte à puce sans contact SimpliCitÉS sur laquelle sera chargé l'abonnement. Cette carte est nominative et personnelle. Elle ne peut être utilisée que par la personne désignée comme « l'abonné » dont le nom et la photo figurent sur la carte.

### • Description

Le POST-PAIEMENT est un service qui permet au client de voyager sans avoir à acheter de titre au préalable. Les voyages effectués par le client au cours d'un mois lui sont facturés et prélevés le mois suivant. Une tarification spécifique et préférentielle s'applique au POST-PAIEMENT. Le bénéficiaire doit posséder une carte SimpliCitÉS sur laquelle sera chargée son adhésion au service. Le client doit valider sa carte SimpliCitÉS lors de sa montée dans le véhicule conformément à l'article II des Conditions Générales.

### • Adhésion au service

Pour adhérer au service, le client doit déposer ou adresser un dossier complet auprès de l'Espace Mobilité identique à celui de l'abonnement l'annuel (voir article III des CGV ci-dessus).

La transmission d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone portable est obligatoire.

### • Paiement

L'adhésion au service est gratuite. Seuls les voyages réalisés dans le cadre du post-paiement seront facturés. Le mode de paiement pour les voyages réalisés est obligatoirement le prélèvement automatique.

Si le client a effectué des voyages au cours d'un mois :

- un mail et un SMS lui indiquant le montant qui sera prélevé lui est adressé le 10 du mois suivant.
- le compte du payeur sera débité automatiquement du nombre de voyages réalisés le 20 du mois suivant.

Les frais bancaires occasionnés par les prélèvements demeurent à la charge du Payeur.

La demande de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part de l'Abonné, à notifier en temps voulu à l'organisme créancier.

### • Généralités

Si plusieurs produits sont chargés sur la carte SimpliCitÉS du client, le Post-Paiement n'interviendra que lorsque tous les autres titres seront épuisés.

### • Traitement des données personnelles

La SAEML-TAMM propose des supports anonymes qui permettent de ne pas figurer dans le fichier client et de préserver l'anonymat des déplacements.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, chaque détenteur d'une carte SimpliCitÉS dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Toute demande doit être adressée par courrier auprès de la SAEML-TAMM - 10 Rue des Intendants Joba - CS 30009 - 57063 METZ CEDEX 02

Dans le cadre des dispositifs interopérables, les données personnelles sont échangées entre les réseaux urbains.

En cas de litige de paiement, si malgré les relances, le règlement n'est pas effectué, la SAEML-TAMM se réserve le droit de bloquer la carte SimpliCitÉS du client et de l'inscrire sur une liste d'opposition.